L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLÉANS:
MERCREDI MATIN, 10 MAI 1837.

NEW-YORK.

Les actions viennent d'éprouver encore une baisse dans le marché de New-York, et l'horizon commercial s'est obscurci par suite de la suspension de paiemens d'une des maisons les plus considérables qui fassent le commerce de soieries; cette maison est, dit-on, très riche, et son actif excède de beaucoup son passif; quelques communautés, afin de l'aider, lui ont offert leurs signatures jusqu'à la concurrence de $250,000, mais les banques refusèrent leur aide, donnant pour prétexte qu'elles ne pouvaient escompter cette escompte, et qu'elles réservaient leurs fonds pour faciliter ceux avec lesquels elles traitent [illegible]; cette maison fut donc obligée de suspendre.

La détresse parmi les artisans commence à se faire sentir sévèrement: presque tous les fabricans ont diminué plus ou moins le nombre de leurs employés; l'un d'eux qui employait huit cents ouvriers, vient d'en renvoyer six cents, et ne conserve que le nombre nécessaire pour maintenir ses travaux en opération.

Les nouvelles d'Europe ont produit une sensation mixte dans le marché monétaire, les uns les considérant d'une nature favorable, et les autres pensent le contraire. Si l'arrangement dont il est parlé dans nos extraits est accompli, la position sera soulagée jusqu'à ce que l'on apprenne la nouvelle de trois cents la [illegible] que cet arrangement ne soit rompu.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES D'EUROPE.

Par la malle express arrivée hier, nous avons reçu nos correspondances de New-York à dates régulières. Le navire *H[illegible]*, parti de Liverpool le 3 avril, est arrivé à New-York, apportant des nouvelles de Londres du 1er, et de Paris du 31 mars.

Les nouvelles politiques de l'Angleterre n'offrent aucun intérêt. Il n'y avait pas de manque de confiance dans les affaires [illegible] quelques autres faillites ont eu lieu en Angleterre et à Londres.

Les nouvelles de Paris [illegible] n'y a rien de positif encore sur la nouvelle ministère, et que l'on croyait à la [illegible] la formation du nouveau ministère; M. Molé [illegible] à la Chambre [illegible].

M. Guizot, président du conseil et ministre de l'intérieur.

M. Duvergier de Hauranne, ministre du commerce et des travaux publics.

M. Rémusat, ministre de l'instruction publique.

Général [illegible], ministre des affaires étrangères.

M. Persil [illegible].

M. Duchâtel [illegible] finances.

L'amiral Rosamel, ministre de la marine.

Général [illegible], ministre de la guerre.

M. Rémusat [illegible] de l'intérieur.

[illegible] M. Pérail [illegible].

[illegible] M. Molé [illegible] M. Thiers [illegible] M. Dupin [illegible] *Tiers Parti* [illegible] 24 heures [illegible].

Le général [illegible] chez Augereau [illegible].

On assure à Paris que le Roi de Prusse a [illegible] mort.

Le Roi Louis-Philippe, la Reine [illegible] les princes Louis-Philippe, Ferdinand, Eugène, Léopold, Georges, fils du Roi et de la Reine des Belges, né le 24 mars.

[illegible] ouvriers [illegible] à Lyon, est très [illegible], et a donné beaucoup d'inquiétude au gouvernement; on a ouvert à Paris une souscription pour eux, qui a produit en deux jours 12,500 francs.

Le Maréchal Clausel a, dit-on, déclaré à la Chambre des Députés qu'on lui avait fait l'offre de négocier [illegible] la somme de [illegible] par la République Américaine, [illegible].

La Reine, les Princesses, et les Duc d'Orléans et de Nemours [illegible] Reine des Belges [illegible].

Le procès de Meunier devait commencer la 2ème semaine d'avril. La commission nommée pour en [illegible] accusé trois autres personnes de complicité.

La [illegible] dans les actions américaines. [illegible] Banque des États-Unis étaient [illegible] 24½ [illegible].

[illegible] éprouvé une [illegible].

[illegible] Londres [illegible] avec quelque justice, [illegible].

Le Roi [illegible] à Versailles, mais [illegible].

[illegible] 22 mars, d'une lettre de Londres [illegible] du marché monétaire [illegible] les Américains [illegible] la question américaine [illegible] nous pouvons juger [illegible] les maisons qui étaient [illegible] abandonneraient nécessairement une grande partie de leurs commerce américain.

[illegible] London Times du 31 de mars, au sujet du marché monétaire [illegible] que cet état [illegible] des États. [illegible] engagemens envers ceux de [illegible] plusieurs [illegible] mois [illegible] 4 avril [illegible] ces transactions [illegible] maisons de commerce [illegible] deux [illegible] affaires, et de retirer entièrement du commerce.

ANGLETERRE.

[illegible] Times du 1er d'avril dit que les arrangemens [illegible] entre la banque d'Angleterre et [illegible] des États-Unis, sont [illegible] à exécution. On parle de [illegible] négocians américains [illegible] engagemens en Angleterre [illegible] exception des deux côtés de l'Atlantique [illegible] une tendance à arrêter [illegible] valeurs métalliques [illegible] à ce moment.

[illegible] Fry et Leighton agents de change [illegible] spéculation périlleuse. La faillite de [illegible] maison Bonney & Co. [illegible] à Glasgow.

[illegible] banque d'Angleterre pour [illegible] maisons américaines à Londres [illegible] l'argent reçu pareilles [illegible] de danger. On rapporte [illegible] arrangement a eu lieu avec la Banque [illegible] sera permis à celle des États-Unis [illegible] de remises immédiates [illegible].

Fonds américains 30 mars.

5 pour cent de New-York 1860 a 93
6 pour cent du Missisipi 1861 71,104 1/2
5 pour cent de Pensylvanie de 1865 a 96 1/2
Actions de la banque des États-Unis 24 l. st.
5 pour cent d'Alabama de 1863 a 90 a 91
5 pour cent de la Louisiane de 1844 52 a 96 1/2
[illegible] de 1840 49 a 95
Banque de la Louisiane 24 1/4 a 24 l. st.
6 pour cent de la Floride de 1838 64,94

ESPAGNE.

Les débris des anglais auxiliaires sous le général Evans [illegible] d'un désastre semblable, éprouvé par [illegible] quelques milles au delà de [illegible] le 21 mars par un corps de carlistes commandé par l'infant don Sébastien et obligé de [illegible] avec quelque perte; Saarsfield a aussi [illegible] frontières du Guipuscoa, [illegible] ces désastres, Irribarren a été forcé de se retirer sur Pampelune: ainsi le mouvement combiné paraît avoir échoué sur tous les points. Le gouvernement paraît cependant avoir été plus heureux sous le rapport des finances, car une somme de 25,000 francs est arrivée le 22 mars à Bayonne pour le service de l'armée; cette remise est la troisième qui a eu lieu depuis un mois et elles forment un total de 2,500,000 francs.

Une poudrière a sauté à Santander et a détruit une rue entière et tué plusieurs personnes.

Trois officiers anglais, le colonel Lancy et les capitaines Fielding et Multon sont morts des blessures qu'ils ont reçues dans l'affaire du 16 mars. Le général Evans se préparait à attaquer de nouveau les Carlistes, qui de leur côté paraissaient inactifs par suite des grandes pertes qu'ils avaient éprouvées dans divers engagemens.

(Extrait du Times de Londres.)

La lettre de notre correspondant de St. Sébastien, en date du 23 mars, ôte tout espoir de voir réussir les combinaisons des généraux de la reine; le bateau à vapeur Rhadamanthe arrivé ce matin de Portugalette a apporté la nouvelle du retour d'Espartero à Bilbao avec son armée de 23,000 hommes, abandonnant ainsi Durango et les autres places de la Biscaye dont il était en possession. Une lettre de Bayonne du 27 annonce que Don Carlos a établi ses quartiers généraux à Estella le 23. Le commandant en second de la Navarre a informé ce prince par des dépêches du 20 et du 21 que la colonne de Sarsfield s'étant avancée jusqu'à Morgez dans l'intention d'entrer dans le Guipuscoa, trois bataillons carlistes avaient marché à sa rencontre et forcé les Christinos à rétrograder avec une perte de 2 prisonniers. Le bulletin carliste ajoute que cette colonne s'étant repliée sur l'Avarona, fut de nouveau attaquée par Zacibalegui et forcée de se retirer sur Villaba, village situé aux environs de Pampelune.

Les détails reçus à Bayonne concernant l'affaire qui a eu lieu près Zornosa sont toujours vagues et incertains.

Les affaires d'Espagne occupent beaucoup la presse anglaise. Les carlistes, dit le *Morning Chronicle*, prétendent qu'Espartero a été battu et qu'il a fait retraite sur Bilbao. Certainement il n'y a point de doute sur sa retraite, mais quant à être battu, c'est un général par trop prudent pour donner à l'ennemi l'occasion de le battre. Nous avons l'espoir qu'il s'est enfermé dans Bilbao et que jamais il [illegible], du moins à la tête de ses troupes. Il vaut encore mieux changer chaque mois de général en chef que d'en conserver un aussi inhabile à commander. Narvaez a ses droits au commandement, mais deux objections se présentent contre ce choix, jamais ce général n'a commandé ce que l'on appelle un corps d'armée et de plus ses opinions politiques sont opposées au système actuel. Il faut cependant lui rendre la justice de dire qu'il a su [illegible] animer du soldat et lui inspirer le désir de combattre. On ne saurait en dire autant des autres généraux christinos, qui, s'ils ont un grand degré d'instruction, ne font tout qu'en [illegible] de tout danger.

La seule bonne nouvelle que nous puissions annoncer, ajoute ce même journal, c'est que [illegible] nécessaire publié à Madrid, le 20, n'y a produit aucune sensation défavorable. Le 22, un courrier a été dépêché porteur de nouvelles instructions, et d'une somme de 7,000,000 francs pour subvenir aux besoins de l'armée.

Des lettres de Vienne du 21 mars annoncent que la grippe continue ses ravages [illegible] le nombre [illegible]. Parmi les personnes récemment atteintes, on compte S. A. le [illegible] Nassau [illegible].

Des lettres de Smyrne, de la fin de février, portent que la peste [illegible] et [illegible] d'hiver [illegible].

M. Mustoxides, consul de Russie à Smyrne, a été nommé par l'empereur, consul [illegible].

Le mois [illegible] Madame W[illegible] a reparu [illegible] d'éclat, à Drury-Lane, dans la *Somnambula*. Le *sur* anglais [illegible] Malibran, [illegible].

Il serait difficile de se former une juste opinion de l'état de ce [illegible] des affaires en Angleterre, [illegible] règne en [illegible] d'accord dans les [illegible] chaque jour [illegible] que sur l'[illegible] du mal.

Le *Morning Chronicle* du 29 [illegible] les lettres reçues à Londres de [illegible] d'être [illegible] dimanche [illegible] leurs engagemens [illegible] [illegible] à l'échéance [illegible].

PARIS, 30 mars 1837.

En France, la nouvelle d'[illegible] Louis-Philippe [illegible].

Messrs. [illegible] et Guizot [illegible] Voici les [illegible] tournant [illegible] l'état des négociations [illegible] ne nous annoncent [illegible] guerre qui se livrent aujourd'hui MM. Molé et Guizot. Nous savons donc aucune [illegible] conjectures [illegible] France [illegible] l'apanage du duc de Nemours et à la dot de la reine des Belges.

Nous voyons dans les journaux [illegible] pas de louanges sur le sage [illegible] famille. S[illegible] gouverne pas bien la France [illegible] l'ensemble [illegible].

"Nous n'avons depuis quelque temps [illegible] France [illegible] et la chambre. La France [illegible] en France [illegible] en tous pays, mais jamais [illegible] pays.

Le *Morning Chronicle* du 29 mars [illegible] ce sujet [illegible].

"Les journaux [illegible] *Journal de Paris*, avance que M. Molé [illegible] M. Guizot [illegible]. Le *Journal des Débats* [illegible] la *Presse*, [illegible] le *Temps*, M. Guizot [illegible] formation [illegible] en faveur. Cette [illegible] dans les [illegible] Louis-Philippe [illegible].

"D'après notre correspondance, les difficultés qui s'opposent à [illegible] nombreuses [illegible] d'apanage, Louis-Philippe [illegible] M. Molé [illegible] M. de [illegible] le duc de Nemours [illegible] que M. Molé [illegible] de M. Passy [illegible] des [illegible] pour obtenir [illegible] apanage [illegible] appeler [illegible] la politique."

Dans sa séance du 29 mars, la Chambre a voté la loi qui appelle sous les drapeaux les 80,000 hommes qui forment le contingent de l'année 1836.

Le projet de loi pour accorder à la ville de Paris la [illegible] de l'Archevêché, afin d'y [illegible] une promenade publique, a été adopté sans discussion, à une majorité de 203 voix contre 25, [illegible].

S'il faut en croire le maréchal Clausel, le gouvernement prépare en ce moment une nouvelle expédition contre Constantine. L'immense [illegible] tous les préparatifs, [illegible] ve suffisamment le mérite de l'expédition [illegible] manœuvre [illegible] issue de cette entreprise [illegible] à la Chambre, [illegible] J'entreprendrai encore de [illegible] avec les soldats que j'ai [illegible] attaque. Ce sont de braves soldats [illegible] un général intelligent et expérimenté, ce général, c'est moi."

La loi d'instruction primaire se traîne à travers les phases d'une longue et pénible discussion dans la chambre des députés. Sur motion de Mr. Dubois, il a été décidé que l'étude des langues anciennes n'était pas nécessaire pour les collèges communaux du second ordre.

Mr. de Morny, gendre du maréchal Soult, s'est engagé dans une polémique assez étrange avec Mr. Kératry. Dans la commission des fonds secrets, Mr. de Morny déclara que ses amis et lui voteraient sans examen, la somme nécessaire à la sûreté personnelle du roi, s'adressant à Mr. Molé, il lui demanda si la somme portée au projet de loi étaient [illegible] à ce sujet, l'assurant que dans ce cas il en voterait l'allocation. Mr. Molé refusa de répondre à cette question. Cette petite scène fut publiée dans le *Messager*. Mr. de Kératry ayant écrit une lettre, dans laquelle il en met l'authenticité en doute, Mr. de Morny y répondit par une autre lettre dans laquelle il rejette sur Mr. Kératry ses doutes injurieux.

En parlant de la crise commerciale qui vient de se déclarer aussi en France, le *Journal de Paris* dit que chacun propose d'y appliquer un remède différent, tout en l'exagérant ou en la diminuant, ainsi que cela peut convenir à sa théorie. Les uns se mettent en quête de souscriptions particulières, afin de pourvoir aux besoins de la classe ouvrière. Les autres, prenant un effet pour la cause générale de la gêne commerciale, proposent que les capitalistes achètent de grandes quantités de marchandises, sans en avoir besoin et sans pouvoir les vendre. D'autres encore voudraient que le gouvernement fit cesser la prohibition des fils de coton anglais, afin que la ville de Lyon pût tourner son industrie vers un genre de produits entièrement différent de celui qui fut jusqu'ici la source de sa prospérité et de sa gloire.

La *Gazette d'Augsbourg* contient l'article suivant, sous la date du 16 mars: "Le mariage de la princesse Hélène de Mecklembourg avec le duc d'Orléans, a été annoncé d'une manière [illegible] officielle et avec des détails si précis [illegible] aucun doute à ce sujet. On dit même que la princesse est tellement éprise du duc qu'elle avait presque évanoui lorsque l'on a parlé de la probabilité de voir les négociations interrompues. Dans cet état de choses, on s'est adressé à un auguste personnage [illegible], qui, n'écoutant que la voix de son cœur, non seulement a donné son approbation à cette union, mais encore s'est engagé à obtenir l'assentiment d'une puissance du Nord."

MUNICIPALITÉ NO. 1.

SÉANCE DU LUNDI 8 MAI 1837.

A. R. 61.

Le conseil s'est assemblé ce jour conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: MM. T. Duplessis, E. Duplessis, Armitage, Tulane, Darrow, Faurès, Stringer, Gaillot, Wirtz, High, Armas, Lesseps, Cruzat, Davis, Brusié, Morel, Lefebvre, Lambert, Canon, Préval, Correjolles Fernandez et Coquet—23.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente.

Lecture a été faite d'un message du Maire, en date du 2 courant, transmettant au conseil, une résolution passée par le conseil de la 2de municipalité, décrétant qu'elle se joindrait à la 1ère et 3me municipalités, à l'effet de garantir le paiement d'un emprunt n'excédant pas $50,000, que doit faire l'hôpital de charité d'une des banques de cette ville, remboursable dans trois ans. Chaque municipalité ne devant être responsable du remboursement que pour une somme n'excédant pas le *pro rata* du produit de ses taxes d'après le tableau des taxes de l'État.

Sur motion de M. Canon, *Résolu*, Que ce message et la résolution qui l'accompagne, soient imprimés pour la séance prochaine.

M. Canon, rapporteur du comité judiciaire, auquel avait été référé des titres et les pétitions de M. R. R. Keene, a rapporté la résolution suivante, laquelle a été adoptée:

Résolu, Que les pétitions de M. R. R. Keene, relatives à des terres au Ouachita, soient déposées momentanément sur le bureau et que le pétitionnaire puisse les retirer quand il le jugera convenable.

Sur motion de M. Lesseps, le conseil s'est dispensé des règles ordinaires, pour prendre connaissance d'une [illegible] de M. James Hepburn, proposant de prendre à bail la propriété récemment achetée de M. McDonogh.

Sur motion, la dite proposition a été référée au comité des améliorations.

M. Préval, rapporteur du comité des améliorations, [illegible] président de la compagnie du théâtre d'Orléans [illegible] l'usage de [illegible] des résolutions, lesquelles, sur motion de M. Armitage, devront être imprimées et mises à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

M. Cruzat, rapporteur du comité de salubrité, [illegible] créer des [illegible] conseil de référer [illegible].

Sur motion [illegible] ajourné.

Sur motion de M. High, et après discussion [illegible] règles.

Résolu, Qu'une somme de [illegible] mille piastres [illegible] disposition [illegible].

Sur motion de M. F. de Armas, et après discussion des règles;

Résolu, Que le Maire est et demeure autorisé à [illegible] M. John McDonogh [illegible] la somme de $217,000, [illegible] municipalité No. 1 [illegible].

Sur motion de M. [illegible] des règles.

Résolu que le maire est autorisé à [illegible] M. [illegible].

Sur motion de M. Préval [illegible] règles.

Résolu que le maire [illegible].

Sur motion de M. Correjolles, après [illegible] de M. [illegible].

ORDRE DU JOUR.

Sur motion, les résolutions suivantes [illegible] M. Lesseps [illegible] de M. Coquet [illegible].

Résolu [illegible] d'une commission [illegible] M. Préval [illegible].

Résolu [illegible] Que les dits commissaires seront tenus [illegible].

Résolu [illegible] de la commission [illegible].

Sur motion de M. Stringer [illegible].

Pour l'affirmative: MM. E. Duplessis, Armitage, Darrow, Faurès, Gaillot, Wirtz, High, Armas, Lesseps, Cruzat, Préval, Morel, Lefebvre, Lambert, Canon, Correjolles, Fernandez et Coquet—[illegible].

Pour la négative: MM. W. F. C. Duplessis, Tulane, Stringer et High—4.

M. High ayant voté [illegible].

L'appel nominal [illegible] de M. E. Duplessis sur cette question [illegible].

Pour l'affirmative: Messieurs Duplessis, Tulane, Stringer et High—4.

Pour la négative: Messieurs E. Duplessis, Armitage, Darrow, Faurès, Wirtz, Armas, Lesseps, Cruzat, Brusié, Morel, Lefebvre, Lambert, Canon, Correjolles, Fernandez et Coquet—17 non.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à lundi prochain 14 du courant, à 6 heures de l'après-midi.

Pour copie conforme,

D. AUGUSTIN, Secr.

☞ Les Directeurs de l'Orleans [illegible] *Bulletin* d'hier [illegible] *Tuesday* [illegible] M. Cadwell.

Si ce monsieur les avait consulté avant de faire de [illegible] devenir [illegible].

M. l'Éditeur.—Veuillez annoncer Mr. L. B. MASSICOT, [illegible] pour Alderman [illegible] 3ème [illegible] de Ferro.

PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes invités à appeler l'attention du public [illegible] des [illegible] rues de Chartres et St. Louis, par M. Barnett Sr. et Isaac L. McCoy, encanteurs. Cette vente [illegible] de M. Norbert Fortier [illegible] nom de GERMANTOWN, située sur le Mississipi à environ 8 milles au dessus de la Nouvelle-Orléans et 2 ou 3 au dessus de Carrollton. [illegible].

Sur la propriété se trouve plusieurs belles bâtisses [illegible] sans nécessiter un nouveau propriétaire la moindre dépense ou le plus léger embarras. 10 mai

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nouvelle-Orléans 5 Mai 1837.

☞ La guerre se faisant maintenant dans le golfe du Mexique et du Texas, il est recommandé aux citoyens des États-Unis, commerçant avec ces pays, ou les pays voisins, ou dont les propriétés peuvent être atteintes par les partis belligérants, de s'assurer que les navires ou les cargaisons dans lesquels ils sont intéressés, soient munis des documens spécifiés dans le 23ème article du traité entre les États-Unis et le Mexique et dont voici un extrait.

Article 23. Pour éviter toute espèce d'abus et de vexations dans l'examen des papiers relatifs à la propriété des bâtimens appartenant aux citoyens des deux parties contractantes, elles sont convenues et conviennent que, dans le cas où l'une d'elles serait en guerre, les navires appartenant aux citoyens de l'autre seraient munis de lettres de mer ou passe-ports, désignant les noms, la propriété et le tonnage du bâtiment, ainsi que le nom et le lieu de la résidence du capitaine ou commandant du dit bâtiment, afin de faire preuve par là que le dit bâtiment appartient bien et dûment aux citoyens de l'une des parties contractantes; ce qui est considéré par le gouvernement comme obligatoire pour le Mexique et le Texas.

Afin de protéger les propriétés et les navires des citoyens américains, le département de l'État m'a fait parvenir des lettres de mer qui seront délivrées à ceux des bâtimens américains qui s'expédieront à ce bureau, à la destination d'un port quelconque du Mexique ou du Texas.

JAMES W. BREEDLOVE,
Collecteur de la Douane.

7 mai—6

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires ne répondront des dettes contractées par l'équipage de la barque anglaise Dépendant.

9 mai H. C. CAMMACK & Co.

☞ Le consignataire et le capitaine du bateau à vapeur COMMERCE, G. Mohr, ne paieront aucune dette contractée au nom dudit bateau à moins qu'il n'y ait un ordre délivré par le consigne ou le capitaine.

9 mai J. MATERRE.

ON DEMANDE DES ESCLAVES.

On désire louer 12 esclaves pour couper du bois dans un endroit sain et élevé. S'adresser au no 403, rue Royale, encoignure de l'Esplanade, ou à W. HODGE, OXNARD & Co.

8 mai—3o no. 72

DERNIÈRES DATES:

Boston	1 mai	Tampico	27 avril.
New-York	2 mai	Mexico	20 avril.
Philadelphie	2 mai	Londres	1 avril.
Baltimore	3 mai	Liverpool	3 avril.
Washington	28 avril	Paris	30 mars
Charleston	3 mai	Havre	25 mars
Havane	26 avril	Bordeaux	13 mars

COMMERCIAL.

PRIX-COURANT
Du Coton et de divers Produits.
NOUVELLE-ORLÉANS, 9 MAI 1837.

Articles divers.	De	A
COTON..Choix	—	—
Bon 1re. qualité	—	—
Dito 2de. dito	—	—
Moyen	—	—
Ordinaire	—	—
SUCRE..Nlle.-Orléans	— 51	— 6½
MELASSE	— 25	— 28
TABAC..1re qualité	— 3	— 4
2de. qualité	— 2½	— 3
Croisé	— 1½	— 2
Cube	— 4½	— 5
FARINE	5 75	6 —
PORC...Clair	21 —	22 —
Mess	16 50	17 —
Prime	14 —	14 50
Plat-Côté	—	—
JAMBON Fumé	— 6	— 6
Côtés	— 8	— 9½
Epaules	— 8½	— 9
Plat-Côtés	— 6	— 6½
BŒUF...Mess	— 8	— 9
Prime	14 —	15 —
GRAISSE	9 —	10 —
BEURRE..Du Nord	— 7½	—
MAIS	— 27	15 25
AVOINE	— 60	— 65
WHISKEY..rectifié	— 50	—
Commun	— 29	—
TOILE..D'emballage	— 25	—
CORDE..D'emballage	—	—

LIVERPOOL, 1er avril.

Les importations de coton ont été considérables cette semaine, et excèdent 39,200 sacs; le marché en conséquence de cela, et d'autres causes, est redevenu très calme, et l'amélioration qui s'était manifestée au commencement et à la fin de la semaine, a baissé. [illegible] Orléans, et 250 Uplands ont été vendus à l'encan; le premier était principalement composé de belles qualités; 118 balles seulement, mauvaise marchandise à 3 7/8 à 4 la livre; le reste qui était tout rouge et sale s'est vendu comme suit—195 sacs 4 1/8 à 4 1/4, 200 4 3/8 à 4 1/2, 105, 4 3/4 à 4 7/8, 138, 5 à 5 3/8, 37 balles d'une marque à 6 1/8 la livre.

Les Uplands se sont vendus entre 6 et 6 1/4 la livre, en résumé, les ventes ont eu lieu sans aucun changement particulier aux premiers prix obtenus par contrats, les ventes totales sont de 17,220 sacs, parmi lesquels 1200 américains ont été pris par spéculation, 700 américains, 250 Pernambouc et 50 Maranham pour exportation. Il a été envoyé dans le pays le moins passé 6,000 balles américaines, 250 balles Brazil, 20 Egyptiens et 50 de Carthagène dont les retours n'ont point encore été faits. Des ventes de 14 balles Sea Island ont été faites à 2s a 2s 10 [illegible] riches 520 Upland bowed 5 1/2d à 5 1/2d, 1180 Orléans 5 1/2d à 9 3/4, 1900 Mobile et Alabama 5 1/4 à 8 1/4 [illegible].

[illegible] *vendi au soir*—Notre marché aux coton a été très calme; les ventes d'aujourd'hui [illegible] 2500 sacs, parmi lesquels 400 américains [illegible] quelques occasions une réduction de 1/4d.

LIVERPOOL, 31 mars.

Marché au coton. Au commencement de la semaine, la demande a été bonne, et les cotons américains ont éprouvé une hausse de 1/4 à 1/2 [illegible] mais [illegible] demande a cessé, le marché [illegible] calme.

A une vente publique de coton [illegible] à la baisse de 1d par livre [illegible].

Ventes du 25 au 31 mars.

[illegible] Sea Island, Géorgie, 24 à 25, 10 do. [illegible] 5240 au Upland, 5 1/8 à [illegible], 1900 Alabama et Mobile, 5 1/4 à 6 1/2; [illegible] 4390, Nouvelle-Orléans, 5 1/2 à 9 1/4, 114 Pernambouc, Ancien Cayenne 3 3/4 à 10 et 8 1/2 à 9 1/2, [illegible] Bahia et Maceio, 6 3/4 à 9, 770 Maranham, [illegible] 10, Pará, 7 1/4, 20 Péruvian, 18 [illegible], 13 1/2, 20 Laguayra, 5 1/4, 5 [illegible] à 5 1/4, 600 [illegible], 9 [illegible], 310 Surate, Madras, 3 1/8 à 7 1/2.

Marché du Havre.

Des lettres du Havre du 5 mars [illegible] de nouveaux cotons.

Revue du marché du Havre, du 23 mars.

[illegible].

—Des lettres du Havre, du 25 mars, arrivées [illegible] en cette ville, disent que le marché aux cotons, était le même.

Les lettres de commerce de différentes parties de la France n'annoncent pas de grande amélioration [illegible] Lyon, près de 30,000 hommes [illegible] Havre [illegible] 1836, et le 15 du courant, est de 111,666 balles, [illegible] 7,790 balles [illegible] 1836 [illegible] 21,7 [illegible] 84,593 balles.

[illegible] Décembre 1835 le nombre [illegible] 13,592, [illegible] 1836, 54,096, [illegible] 20,196, [illegible] 20,685, [illegible] 34,446, [illegible] 7,919, [illegible] 20,380, [illegible] 1836 à 28,045, [illegible] 16 mars 1836, 22,058 balles.

En décembre 1836, [illegible] 1837, 24,986, [illegible] 7,142. [illegible] 34,000,000 kil. grammes de coton brut.

BALTIMORE, 3 mai 1837.

Le prix pour la farine de Howard Street, n'a éprouvé aucun changement. Nous continuons nos quotations pour celle provenant des wagons à $ 9,25, et pour celle des magasins, à l'exception du détail, et [illegible].

Nous quotons la *City Mill's* à $9 pas de vente; quelques petites ventes de Susquehanna à $9.

WHISKEY—Peu d'affaires dans cet article. Le prix des wagons pour le whiskey en barils, est de 30 cents, en magasin 35 à 36; [illegible].

SAVANNAH, 4 mai 1837.

COTON—Arrivées depuis le 27 [illegible] 1251 balles Upland, soixante et douze [illegible] Sea Island [illegible] 100 Sea Island, ce qui laisse un approvisionnement en main, [illegible] 17171 balles Upland et 2041 balles Sea Island. [illegible] Upland [illegible] 5 balles à 5 cents, 116 à 7, 48 à 7 1/2, 324 à 8 et 114 à 8 1/2, en tout 641 balles. [illegible] Sea Island.

SUCRE—200 boucauds Porto Rico ont été vendus aujourd'hui à l'encan de 8 à 8 [illegible] 6.55. [illegible] boucauds de 5.25 à 7.50, et 45 boucauds Nouvelle-Orléans à 5 30 à 5.60.

MÉLASSES—Un lot de 20 boucauds de Matanzas a été vendu aujourd'hui, à l'encan, 26 1/2 à 27c.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expédiés.

Navire Isaac Hicks, Ingersoll, Havre, L. H. Gale
Navire Henry Clay, Elwell, Liverpool, T. Ansey
Navire Georgian, Eldridge, Philadelphie J. Denegre
Navire Vicksburg, Woodhouse, New-York, Bein & Cohen
Barque Edinburg, Swright, Liverpool, Wm Vance & Co.
Goelette Fancy, Hawes, Tampa Bay, J P Whitney & Co
Goelette Nimfa, Daunez, Campêche, S. Fernandez

Arrivés

Bateau de remorque, Pelican, venant des Passes.
Barque Ganges, Mayhew, en 3 jours de Boston,
Bateau de remorque Hilliard, Howren, venant des Passes.
Bateau de remorque, Tiger, Beebe, venant des Passes.
Navire Octorora, Deacon, de la Mobile, sur lest, au
Navire Canton, Harwood, en 14 jours de New York
Navire Ann, Penhallow, en 43 jours de New York au capitaine.
Navire Zampa, Dérigné, en 58 jours de Nantes, à J Mager,
Navire Bonnaffée, Vandyke, en 16 jours de Philadelphie.
Navire St. Lawrence, Chase, de New-York, sur lest, au capitaine.
Navire Rialto, Holmes, de la Mobile, sur lest, au capitaine.
Brick Fred Pearl, Luce, en 16 jours de Charleston, à Bailey & Abbott.
Goelette Effort, Perry, d'Apalachicola, au capitaine.
Navire Andrew Jackson, Foster de la Mobile, au capitaine.
Bateau à vapeur North Alabama, de l'habitation Johnson.
Bateau à vapeur Invincible, Wright, Cincinnati, au capitaine.
Bateau à vapeur Velocipede, Dorsey, des Attakapas, au capitaine.
Bateau à vapeur Monarch, Fullerton, de Louisville, au capitaine.
Bateau à vapeur [illegible], Altere de Cincinnati, au capitaine.

MEMORANDA.

Arrivé au Havre, le [illegible] mars, navire Minerva, Marshall.

Ventes par le Shérif.

Richard Russel, contre Wm L. Hodge.

COUR de Paroisse—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mercredi le 14 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé dans l'Ilet compris dans les rues du Camp, Girod Magasin et Poydras, faubourg Ste. Marie, en cette ville, et mesurant (mesure française) soixante pieds de face à la dite rue du Camp, sur une profondeur [illegible] cent trente pieds, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits et privilèges qui appartient à la dite propriété.

Conditions de la vente—Comptant $9275, avec les intérêts, $8 frais de protet, et la balance pour payer un autre billet de la même somme due le 11 avril 1838, pour satisfaire au montant de la somme de $18,550, avec les intérêts et frais de protets et autres. (10 mai) J. FRED. BUISSON, shérif.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 11.

UN PREMIER AMOUR,
Vaudeville en 3 actes.
suivi de
MA TANTE AURORE,
Opéra-comique en deux actes, de Boyeldieu.
On commencera à 7 heures.

BAL de Souscription, samedi prochain 13 du courant, dans la salle de Mr. Gioquel, 3ème Municipalité. Prix d'entrée: $5 00. 10 mai—3

☞ LATASTE & BRULATOUR ont été établi leur bureau provisoirement chez M. R. Brégier, rue St. Louis, no 18. 10 mai.

L. DEPOORTER,
DENTISTE,
Rue du CANAL, No. 130. 10 mai—4m

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par P. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

[illegible] mai D. PRIEUR, maire.

UNITED STATES MARSHALL'S SALE.

In the District Court of the United States Eastern District of Louisiana.

By virtue of a writ of Venditioni Exponas to me directed, will be sold for cash at the Exchange, corner St Louis and Chartres streets, in this city, on Thursday the 18th instant, at 12 o'clock at noon.

The Barque Jane, her tackle, apparel and furniture, seized in the above suit.

J. M. HOLLAND, U. S. Marshall.

May 1st, 1837.

N. B. The Jane lies opposite [illegible] Lower Cotton [illegible].

AVIS—En vertu d'une résolution du conseil de la 1ère municipalité, passée dans la séance du 4 mai 1837, autorisant le Wharfinger à faire enlever de dessus la levée après cinq jours de notification, par le moyen de diables, les pierres, granits, curbs ou autres matériaux encombrant la levée de la municipalité No. 1, les personnes aux quelles elles peuvent appartenir, sont par le présent notifiées d'avoir à se conformer à la dite ordonnance, afin d'éviter qu'elles soient emportées au dépôt de la municipalité, aux frais et risques de qui il appartiendra.

10 mai—3 J. R. VIENNE, wharfinger.

Attention! Pompiers Phoenix, No. 8.

L'ÉLECTION des officiers de cette compagnie aura lieu dimanche prochain, le 14 de mai, à la salle de bal de Mr Gioquel, située rue Moreau.

Les personnes ayant des réclamations contre la compagnie, voudront bien les présenter, et aucune réclamation ne sera payée, à moins, qu'elle ne soit contractée par l'autorisation de Foreman ou du Secrétaire.

10 mai—4 J. R. VIENNE, secrétaire.

37 BOUCAUTS de sucre, 100 barils de mélasse en magasin, à vendre par YORKE & BROTHERS, 10 mai rue du Camp, No. 45.

600 Sacs maïs, à bord du chaland, en bon état à vendre par GRIVOT & PAIGE, 10 mai No. 12 rue Poydras.

PERDU—Un cheval, couleur gris foncé, âgé de 5 ans, de taille moyenne, au pied gauche de devant il a été [illegible] et y porte un fer [illegible]; sur la hanche droite de derrière, il a une marque [illegible]; la queue est courte et le poil usé.

10 mai—1 M. WEBER.

CHAPEAUX de feuille de palmier—39 caisses de chapeaux de feuilles de palmier, de différentes qualités, à vendre par

10 mai FROST & Co. 8, rue de la Douane.

AVIS aux Constructeurs—Le soussigné, agent de la compagnie du Phœnix, de Londres, recevra des propositions, avec soumissions faites avant le 15 du courant, pour réparer les avaries du feu dans la nuit du 5 du courant, au bâtiment no 11 et 13, rue Toulouse.

10 mai—3 RICHARD RELF.

LIQUEURS américaines.—100 barils d'eau de vie américaine, 75 do Genièvre, 50 do cordiale, à vendre par SLOAN & BROTHERS, 10 mai 39, [illegible].

BRIQUES à l'épreuve du feu.—[illegible] briques à l'épreuve du feu de 1ère qualité, [illegible] plancher de [illegible] [illegible] à vendre par [illegible] A. LEFÈVRE.

BISCUIT—[illegible] barils de [illegible] SLOAN & BROTHERS.

Habitation de Corbin et Rawles.

IL sera vendu le 11 mai, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

L'Habitation de Messrs Corbin & Rawles.

Cette habitation est située [illegible] de la rive droite du fleuve [illegible] paroisse St. James [illegible] Carolton, [illegible] arpents de face [illegible].

Conditions, 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur [illegible] hypothèque [illegible].

Les actes de vente pardevant J. Girard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 mai

MAGASIN de Fayence, Porcelaine et verrerie, rue Conti, entre St. Philippe et Dumaine no 1 [illegible].

Les soussignés viennent de recevoir par le Vaillant, un assortiment complet de porcelaines riches et dorées, [illegible] de la Chine, [illegible] et communes. Aussi, ce qui conviendra par [illegible].

[illegible] cristaux, [illegible].

[illegible] J. COUDON & Co.

25 Piastres de Récompense seront données [illegible] CHARLOTTE GUIMBLOT, âgée de 38 à 40 ans, [illegible] 5 pieds 2 pouces [illegible] M. Lacaze [illegible] NICOL BANCALZI.

10 mai—6 rue Dumaine [illegible].

Décampé de la geôle du [illegible] faubourg Washington, de la 3ème municipalité, mercredi [illegible] le nègre nommé JOE PAUL, se disant appartenir à Mr. Perez, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 9 pouces 3/4. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Geôle du faubourg Washington, 9 mai 1837.

10 mai—10 P. HAYNE, chef du geôle.

AVIS—[illegible] Salvatory, restaurateur, a l'honneur de prévenir le public qu'ayant quitté momentanément son établissement de la ville, il en a ouvert un, au bord du bayou St. Jean, à l'ancienne maison Davis où il sert les repas tels que les désireront les personnes qui l'honoreront de leur confiance. [illegible] amateurs [illegible] bienveillance [illegible].

8 mai—3o

SUCRE—50 boucauds sucre, article supérieur, à vendre sur la Levée, par

7 av HEFFORD & BORGENFREY, 18 Poydras.

HUILE DE CASTOR—50 barils huile, no 1, de la marque de B. Atkins, en magasin et à vendre par

8 mai HEFFORD & BORGENFREY, 18 Poydras.

MAIS en sacs—1800 sacs maïs, en bon ordre et à vendre par

8 mai HEFFORD & BORGENFREY, 18 Poydras.

JAMBON—162 boucauds jambons de Cincinnati, épaules et côtés, reçus et à vendre par

8 mai J LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey, rectifié, à vendre par 8 mai J LANDIS, 14, rue Poydras.

MAIS—1500 sacs maïs blanc, d'une qualité supérieure, à vendre à bord, par

8 mai J LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

MAIS—2000 sacs en très bon ordre pour exportation, à vendre par

8 mai—3 SOMERS & ALEXANDER, 80 Magasins.

SUCRE—74 boucauds de sucre, à vendre par

8 mai GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 31, rue de la Commune.

FARINE, Saindoux, &c.—1000 barils farine superfine, 500 barillets de saindoux; 100 barils whiskey rectifié, quant 50 tierçons sucre de bonne qualité, à vendre par H. DORSEY,

8 mai 44, rue de la Nouvelle Levée.

MAQUEREAUX —250 barils No. 1 et 3 en débarquement, 300 demi No. 2, à vendre par

8 mai ROBERT H WHITE, 34, rue Gravier.

WHISKEY.—75 barils whiskey rectifié en débarquement et à vendre par

8 mai ROBERT H WHITE, 31 rue Gravier.

VINS—100 quarts barriques et 50 barils vins doux de Malaga, 50 quarts barriques Sherry No 4, à vendre par ROBERT H WHITE,

8 mai 34, rue Gravier.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

UN bon cuisinier, et une blanchisseuse et repasseuse, bien recommandés trouveront à s'employer avantageusement, en s'adressant au dessus du No. 70 rue Royale. 8 mai—4

TROISIÈME MUNICIPALITÉ.

AVIS—Les personnes qui désireraient faire l'entreprise du pavage du bois d'un ilet, de la rue St. Ferdinand, conformément à une ordonnance du conseil, adoptée en sa séance du 4 du courant, devront s'adresser au voyer de cette municipalité, afin de prendre connaissance du travail à faire, et adresser leurs propositions cachetées au conseil.

8 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs Philips & Hart ont transporté leur domicile de la rue du Camp no 28 à la rue de Bienville no 18, au comptoir est à l'étage supérieur. 1 mai—1m

DEMANDE DE PROPRIÉTÉ—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le quartier de la ville, ou aux environs, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront avec facilité leur affaire en s'adressant à

J. BERNARD DE SANTOS, courtier, Rue Rampart, entre St Philippe et Dumaine, vis à vis la loge. 1er mai—15

AVIS.

J. L. DUCOURNAU, prévient ses amis et le public, que L. Ducournau est chargé de ses affaires, les personnes qui lui doivent, sont priées de régler avec lui.

Nouvelle-Orléans, le 8 mai 1837.

9 mai—3 J. L. DUCOURNAU.

VENTES
PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION DE FERRARY.—Vente par le registre des testamens—Samedi le dix juin mil huit cent trente sept, à midi, à l'arcade de Banks, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, en date du 1er mai 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de *Jean Baptiste Ferrary*, les propriétés foncières ci-après décrites, étant l'ilet entier compris entre les rues Gravier, Girod, Perdido et St. Paul, et divisé en trente lots conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Le lot numéro un, formé l'encoignure des rues Perdido et St. Paul, mesure trente pieds, neuf pouces et dix lignes de face à la rue Perdido; cent quarante-neuf pieds, huit pouces sur la rue St. Paul; cent quatorze pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente; et trente pieds cinq pouces et quatre lignes dans le fond et sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux.

Il existe sur ce lot une maison briquetée entre poteaux.

Le lot numéro deux, mesure vingt huit pieds dix pouces de face à la rue St. Paul, cent vingt et un pieds neuf pouces et cinq lignes sur la ligne qui le sépare des lots numéros 1, 29 et 28, cent vingt et un pieds, neuf pouces et six lignes, sur la ligne qui le sépare du lot numéro trois, et est borné dans le fond par le lot numéro vingt sept.

Le lot numéro trois, mesure vingt huit pieds dix pouces de face à la rue St. Paul, sur cent six pieds sept pouces de profondeur, il est borné dans le fond par le lot numéro vingt quatre.

Le lot numéro quatre fait face à la rue St. Paul, et joint le numéro trois, il a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt trois.

Le lot numéro cinq, fait face à la rue St. Paul, les mêmes dimensions, et joint le numéro quatre et est borné dans le fond par le lot numéro vingt deux.

Le lot numéro six, fait face à la rue St. Paul, joint le lot numéro cinq, a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt et un.

Le lot numéro sept fait face à la rue St. Paul, joint le lot numéro six, a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt.

Le lot numéro huit fait face à la rue St Paul, joint le lot numéro sept, a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro dix neuf.

Le lot numéro neuf fait face à la rue St Paul, joint le numéro huit a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro dix huit.

Le lot numéro dix, forme l'encoignure des rues Gravier et St. Paul et mesure trente pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Gravier, cent quinze pieds, quatre pouces de face à la rue St. Paul et cent vingt pieds quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro onze, et trente pieds cinq pouces quatre lignes dans le fond.

Le lot numéro onze mesure trente pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Gravier, cent vingt pieds quatre lignes de profondeur, du côté qui le sépare du lot numéro dix et cent vingt-quatre pieds neuf pouces et une ligne de profondeur du côté qui le sépare du lot numéro douze, et trente pieds cinq pouces et quatre lignes dans le fond.

Le lot numéro douze, mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier sur cent vingt quatre pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro onze, cent vingt neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots numéros treize et dix sept, et trente pieds cinq pouces trois lignes dans le fond.

Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces, cinq lignes de face à la rue Gravier, cent pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze, cent cinq pieds quatre pouces, et six lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatorze et trente pieds cinq pouces et trois lig. es sur la ligne du fond qui les sépare du lot numéro dix sept.

Le lot numéro quatorze mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, cent cinq pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro treize et dix pieds deux pouces trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze et trente pieds cinq pouces, et trois lignes sur la ligne du fond qui les sépare du lot numéro dix sept.

Le lot numéro quinze mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier [illegible] pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatorze, [illegible].

Le lot numéro seize forme l'encoignure des rues Gravier et Girod, mesure trente pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Gravier, sur cent quinze pieds six pouces de face à la rue Girod, [illegible].

Le lot numéro dix sept, mesure vingt huit pieds dix pouces de face à la rue Girod, sur cent vingt et un pieds neuf pouces et six lignes de profondeur, borné du côté de la rue Gravier, par les lots numéros treize, quatorze, et de l'autre côté par le lot numéro dix huit, et dans le fond par le lot numéro douze.

Le lot numéro dix huit mesure vingt huit pieds dix pouces de face à la rue Girod, sur cent six pieds sept pouces de profondeur, borné du côté de la rue Gravier par le lot numéro dix sept, et de l'autre côté par le lot numéro dix neuf, et dans le fond par le lot numéro neuf.

Le lot numéro dix neuf fait face à la rue Girod, joint le lot numéro dix huit, a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro huit.

Le lot numéro vingt, fait face à la rue Girod, joint le lot numéro dix neuf, a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro sept.

Le lot numéro vingt et un fait face à la rue Girod, joint le numéro vingt a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro six.

Le lot numéro vingt deux fait face à la rue Girod, joint le lot numéro vingt et un a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro cinq.

Le lot numéro vingt trois fait face à la rue Girod, joint le lot numéro vingt deux a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro quatre.

Le lot numéro vingt quatre fait face à la rue Girod, joint le lot numéro vingt-trois a les mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro trois.

Le lot numéro vingt cinq forme l'encoignure des rues Girod et Perdido, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes, de face à la rue Perdido, sur cent quinze pieds six pouces de face à la rue Girod, cent vingt pieds quatre lignes et quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt six, et trente pieds cinq pouces trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt quatre.

Le lot numéro vingt six mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Perdido, cent vingt pieds quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt cinq, cent vingt quatre pieds neuf pouces et une ligne sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt sept, et trente pieds cinq pouces et trois lignes dans le fond sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt quatre.

Le lot numéro vingt sept, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Perdido, cent vingt quatre pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt six, cent vingt neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt huit et trente pieds cinq pouces et trois lignes dans le fond qui le sépare du lot numéro vingt quatre.

Le lot numéro vingt huit mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Perdido, cent cinq pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt sept, cent dix pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt neuf, et trente pieds cinq pouces trois lignes dans le fond sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux.

Le lot numéro vingt neuf mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Perdido, cent dix pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt huit, cent quatorze pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente, et trente pieds cinq pouces trois lignes dans le fond sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux.

Le lot numéro trente mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Perdido, cent quatorze pieds onze pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt neuf, cent quatorze pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro un, et trente pieds cinq pouces trois lignes dans le fond sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux.

Conditions de la vente: Un dixième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit pour billets en deux à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

N.B. Les actes de vente se passeront pardevant L. Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

Nouvelle Orléans, 8 mai 1837.

ASSOCIATION Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Traites par Londres à vendre par cette institution. A. BAUDOIN, 9 mai—4 Caissier.

PIQUETS à vendre à l'encan—[illegible] piquets de cyprès à bord d'un chaland, à peu près un mille au dessus de Carrollton, à vendre à l'encan avec le chaland par F. Dugué, juge de paroisse de la paroisse de Jefferson, jeudi le 11 mai, à 5 heures de l'après midi, pour le bénéfice des soussignés.

9 mai—3 O. B. MOSELEY.

PERDU—On suppose d'avoir été brulés dans l'incendie du 21 avril et qui a consumé la pharmacie de M. F. P. Ducongé, les billets suivants:

Un billet tiré par P. A. Becnel, à l'ordre et endossé par F. Becnel, et daté du 18 avril 1837, à un an, de la somme de $4,000

Et un autre billet, tiré par Mlle. Elizabeth L. Blanc, à l'ordre et endossé par Mathew Rea, sur endossé par Wm. Laurens, et par phé ot Meritier par David L. McCay, not. pub. de la somme de $1,200.

Le public est averti de ne pas négocier ces billets attendu que les paiements en ont été arrêtés.

9 mai—3 B & A SOULIE.

CHAPEAUX de paille—30 caisses chapeaux de différentes qualités, arrivés et à vendre par

9 mai FROST & Co. No. 8, rue de la Douane.

AVIS.—On demande plusieurs goëlettes ou un steamboat, pour être occupés tout l'été à des transports réguliers sur le lac. S'adresser au bureau de Mr Barthe, allée de la Bourse, près la rue St. Louis. 9 mai—3 3po

AVIS—La société qui existait, sous la raison de PHILIPS & HART, est dissoute aujourd'hui; on fera usage du nom de la maison en liquidation seulement par J. W. Philips, qui continuera les affaires de Commission sous son propre compte.

9 mai J. W. PHILIPS, HENRY HART.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Olympia,

250 caisses cerises,
50 do liqueurs en flacons de porcelaine,
50 pots moutarde de maille,
200 onces sulfate de quinine,
40 grosses veilleuses,
5 caisses copy No. 3 et 4,
40 lv. oseille,
40 lv. gelée de poisson.

9 mai E. TASTET & A. DELAMARE.

A VENDRE, bois de charpente, planches et deux mille barils de chaux. S'adresser à M. A Marigny, à son magasin, rue des Champs Élysées vis-à-vis le hangard du railroad. 3 m—6

PERDU OU VOLÉ.—Dimanche matin, un petit cheval alezan, ayant une longue crinière et longue queue, s'est égaré; un de ses pieds de derrière est blanc et il est marqué sur la cuisse droite des lettres HP. Quiconque ramènera le dit cheval au no. 125, rue Girod, recevra une récompense honnête.

9 mai—3

DEPUIS le 28 Avril il s'est égaré un Cheval bale foncé, ayant une longue queue, il a une tache blanche sur la tête et une autre sur un pied de derrière; il avait une corde lorsqu'il est parti. Une honnête récompense sera donnée à celui qui le ramènera.

SCATES & BAGGETT, rue du Canal No. [illegible]

AVIS—Les souscripteurs au canal du lac [illegible] sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le 13 du courant à la salle du Théâtre d'Orléans à 7 heures du soir, à l'effet de prendre connaissance d'une communication importante de M. G. W. Long, ingénieur de l'État.

[illegible] DUVIGNEAUD, sec. des commissaires.

[illegible] à vendre par BAILEY & ABBOTT.

POUR CINCINNATI.

Le bateau à vapeur INVINCIBLE, capt. G. R. Wright, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, samedi le 13 mai, à midi, pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à

10 mai JOSEPH LANDIS & Co. No. 14, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le superbe bateau à vapeur NORTH ALABAMA, capitaine J. P. Jaber, ayant les deux tiers de sa cargaison à bord, partira pour le port ci dessus, mercredi soir le 10 du courant, à 4 heures. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à GRIVOT ET PAIGE, rue Poydras No. 12.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur North Alabama, capitaine P. Jaber, est attendu d'heure en heure, et ira en haut ou en bas de la côte pour chercher du sucre, en s'adressant de suite. Pour fret ou passage, ayant de bonnes accommodations, s'adresser à

1er mai GRIVOT & PAIGE, rue Poydras No 12.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le bateau à vapeur COLLIER, capitaine Taylor, a la plus grande partie de sa cargaison à bord, et partira sous peu, pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à EASTMAN & BROTHERS,

26 av rue de la Vieille Levée no 30.

POUR PHILADELPHIE—La barque de première classe, Col Howard, capitaine Gorshill, partira de suite. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,

10 mai 92, rue de la Commune.

POUR MOBILE.

La goëlette EMBLEM, doublée et chevillée en cuivre, prend son fret pour la Mobile et partira positivement jeudi, le 11 du courant. Pour fret, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à GRIVOT & PAIGE,

10 mai No 12, rue Poydras.

A LOUER OU FRETER.—Le beau navire A1, neuf doublé en cuivre, Octorora, capitaine Wm. Deacon, est prêt à recevoir cargaison. S'adresser à bord près du chemin à coulisses.

10 mai

FRET POUR BALTIMORE.

Le fret de 500 barils au environ sera donné à un bon bâtiment pour le port ci dessus, si l'on s'adresse immédiatement à

9 mai JNO. A. PECK, No 29 vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.

La barque MARGARET, capit. Foster, a la plus grande partie de sa cargaison engagée, pour fret ou passage s'adresser à

H. C. CAMMACK & Co.

9 mai rue Gravier No. 65.

POUR TAMPICO.

La goëlette fine voilière, CREOLE, capit. Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

9 mai rue du Camp, No. 58, JOHN CROSBY.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick paquebot MORRIS COOPER, capit. Smith, désire 200 barils pour compléter sa cargaison et partira positivement mercredi prochain pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 9 mai R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le navire MONTREAL, capitaine Henry, commence à charger, pour fret s'adresser à bord au capitaine ou à

9 mai H. C. CAMMACK & Co.

Fret et passage pour Trieste.

Le beau navire neuf A 1, DILIGENTE, doublé et chevillé en cuivre, a besoin de 200 balles pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord ou à

9 mai DUSSAUT FILS Aîné, 73, St. Louis.

POUR BOSTON.

Le navire fin voilier ROBERT FULSFORD, capit. Price, est maintenant en charge, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à

GEO. GREEN, No. 60, rue du Camp.

A FRETER pour St. Yago de Cuba, ou pour un des ports de l'île de St. Domingue. La belle goëlette A no. 1. Water Witch, capitaine Dupuy, de la contenance de 200 balles, est prête à prendre charge. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co., 12, rue Toulouse.

9 mai

POUR LA MOBILE.

La goëlette fine voilière FREDERICK ARNET, capitaine Arnet, désire 100 barils pour compléter son chargement, et partira positivement mardi, le 9 du courant, à 5 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE,

8 mai rue Poydras, No. 12.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot Natchez, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, se trouvant dans le moment prêt. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens s'adresser à J. OGDEN & Co.

8 mai—6 Allée de Banks.

POUR LIVERPOOL.—La barque A 1 Tiberias, fine voilière capitaine Lears, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci dessus. Pour passage seulement ayant de beaux aménagemens, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 8 mai 14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le navire bien connu, Arkansas, capitaine E. S. Dennis, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. S'adresser pour passage seulement à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à

FRANKIN & AMES, 5 mai rue du Camp, No. 55.

POUR COWES—Le beau navire fin voilier Al Monsoon, capitaine Wenberg, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à L. H GALE,

5 mai 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A1 Franklin, capitaine Jourdan, partira sous peu. Pour passage s'adresser à

LEVI H GALE, 5 mai 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick supérieur NEW ENGLAND, capitaine Crocker, commencera à charger demain pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

4 mai rue Bienville no 14.

POUR NEW-YORK—Pour partir le 7 du courant.—Le brick fin voilier HARVEST, capitaine Georgia, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour la balance du fret ou passage ayant des aménagemens pour 10 passagers, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,

4 mai rue Bienville no 14.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire neuf A1 doublé en cuivre, GALUMET, capitaine Shreve, est en chargement à la levée à côté d'en haut. Pour le fret de 200 balles de coton, s'adresser à

4 mai GEO. GREEN.

POUR LA HAVANE, passage seulement.—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CAROLINE, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & FILS.

3 mai

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol LUISA, capitaine Gual, partira vendredi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

3 mai J. PRATS & FILS.

POUR CURACOA, passage seulement—La goëlette ANA CELESTINE, capitaine Hirra, ayant tout son fret engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à 3 mai J. PRATS & FILS.

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot fine voilière, Fred. Arnet, capitaine Arnet, est prête à recevoir son chargement, et partira de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à GRIVOT & PAIGE,

1er mai rue Poydras, No.-12

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier OTRANTO, capitaine Loudon, partira positivement jeudi prochain; pour passage seulement, s'adresser à bord ou à

1 mai R GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le paquebot brick MORRIS COOPER, capitaine Smith, partira positivement, jeudi prochain, pour le port ci dessus, pour fret ou passage s'adresser à bord ou à 1 mai R GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL—Le beau brick A1 CYCLOPS, capitaine Hinney, partira de suite. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,

1er mai 92, rue de la Commune.

AVIS—La société existante entre les soussignés sous la raison, Forstall, High et Co, est aujourd'hui dissoute d'un consentement mutuel.

Messrs S. High et Doyle sont chargés de la liquidation des affaires de la société, et se serviront à cet effet seulement du nom de la raison de commerce.

EDMD FORSTALL.
S. HIGH.
M. DOYLE.

Les soussignés continueront, à l'avenir, les affaires de Forstall, High & Co, en son propre nom.

5 mai—5 S. HIGH.

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.
ENCANTEURS.
Passage de la Bourse.

10 av ☞

E. H. BRUNET, Encanteur.
TIENT SON BUREAU AU
No. 91 Rue de la Commune.

3 avril—3m

LES magasins de tabac de la Nouvelle Orléans sont maintenant ouverts et sont prêts à recevoir cette denrée aux prix accoutumés; des appareils nécessaires ont été disposés de manière à fabriquer et réparer les boucauds; les chambres pour l'inspection sont très spacieuses, et sont réservées entièrement pour cet objet. Les planteurs et les habitans sont certains que cet article sera soigneusement inspecté.

4 mai—1m JOHN DUGGAN, directeur.

HOTEL
DE LA
BAIE SAINT LOUIS.

Le soussigné prévient respectueusement le public et ses amis, qu'ayant fait l'acquisition de l'Hôtel connu sous le nom d'Hôtel St. Martin, il a déjà tout préparé pour en faire l'ouverture le 1er. de Mai prochain.

Cet Hôtel si avantageusement connu par sa position, vient d'être amélioré par le soussigné, qui désireux de plaire et de recevoir convenablement les personnes qui voudront l'honorer de leur patronage, d'une manière telle qu'il croit espérer avoir atteint le but qu'il s'est proposé. Cent personnes peuvent être commodément logées dans des chambres spacieuses et bien aérées. Ayant fait choix d'une veuve respectable de cette ville pour surveiller aux besoins des dames, elles y seront parfaitement bien servies ainsi que leurs enfans.

On y trouvera des billards et une buvette pourvue des meilleures liqueurs. Un jardin immense qu'il fait cultiver en ce moment, fournira à la table tous les légumes de la saison; il a prié à l'avance les mesures nécessaires pour avoir sous la main tous les approvisionnemens qu'on peut se procurer sur les lieux. Un wharf est construit en face de l'hôtel où les bateaux à vapeur pourront aborder sûrement dans toutes les saisons de l'année. Des chambres à bain de la plus grande commodité ont été construites pour les Dames et les Messieurs.

Le soussigné prévient aussi les personnes qui désireraient avoir avec elles leurs équipages, qu'il a fait construire une [illegible] et une écurie [illegible].

PRIX DE LA PENSION:

Par mois, [illegible]
Les Enfans, [illegible]
Les Domestiques, [illegible]

27 mars—[illegible] J. SAINTCYR.

SUGAR—30 [illegible] good quality sugar, for sale by [illegible] DORSEY, 44 New Levee.

Ventes à l'Encan.

BOIS de construction, à l'encan—Par E. H. Brunet,—Bureau no 91, rue de la Commune—Cet après midi, à 5 heures, sur la Levée, vis à vis la place publique, en débarquement de la goëlette Yankee,—27,000 pieds de bois de pin assorti. Conditions, comptant. 10 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, le 10 du courant, à dix heures, à son magasin d'encan:

30 caisses de toile d'Irlande pour draps, aussi 25 caisses de chapeaux de soie. 10 mai

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi, 10 mai 1837, à 5 heures après midi, sur la Levée, en face du chemin à coulisses:

Divers lots de manœuvres dormantes et courantes, cables en fer, poulies, &c. &c. provenant d'une goëlette échouée.

Aussi, la coque de ladite goëlette, du port de 75 à 80 tonneaux, construite depuis 2 ans, telle qu'elle se trouve maintenant échouée à 12 milles du nouveau canal. 10 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra:

9 caisses coton à filer et un lot de cordages, partiellement avariées. 10 mai

PAR F. E. TRICOU.

IL sera vendu samedi, 13 du courant, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la propriété suivante: Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, au dessous du faubourg Marigny, désignés sous les nos. 19 de l'ilet no 5, et 7 de l'ilet no 8, d'après un plan dressé le 9 février 1835 par Joseph Pilié, voyer de la ville de la Nouvelle Orléans, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, mesure américaine, comme suit: le no 19 dans l'ilet no 5, 29 pieds de face à la rue des Grands Hommes sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; cet ilet est compris entre les rues d'Enghien, du Port, Casacalvo et Grands Hommes. Le lot no 7 dans l'ilet no 8, touchant une portion de la terre réservée pour la bâtisse d'une église, mesure 29 pieds de face à la rue des Grands Hommes sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ledit ilet no 8, compris entre les rues d'Enghien, du Port, Grands Hommes et Craps.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de deux effets, daté le 21 mars 1836, chaque pour la somme de $750, le premier sera dû le 21 mars 1838 et le 2e le 21 mars 1839, et la balance comptant. L'acte de vente pardevant Théo. Turaux, not. pub. 9 mai

PAR T. & J. DUPLESSIS.

IL sera vendu mercredi, 10 du courant, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi,

Un MULATRE CREOLE, âgé d'environ 19 ans, parlant le français et l'anglais, bon domestique et habitué à soigner les chevaux; il est entièrement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 3 et 9 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 ma—2

PAR J. B. BLACHE.

IL Sera vendu mercredi prochain, 10 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan:

3 caisses chemises, toile d'Irlande; aussi 25 caisses chapeaux de soie. 9 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 11 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de qui il appartiendra, la Goëlette Bravo, de New York, capitaine C. H. Smith, venant de St. Joseph, telle qu'elle se trouve maintenant mouillée à environ deux milles au dessous de l'habitation Johnsons, et sur la rive gauche du fleuve, ayant été chavirée en montant le Mississipi, la goëlette se trouve pleine d'eau; elle sera vendue avec ses agrès, fournitures; il se trouve dans la chambre 2,500 piastres en billets qui ne sont pas compris dans la vente. 6 mai

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mercredi, le 10 mai 1837, à 10 heures du matin au magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:

Une balle contenant 50 paires de couvertures françaises de 3 points, importées et avariées à bord de la barque Muscow, capitaine Winter, de Marseille. 8 mai—3

LE 16 MAI
VENTE SANS RÉSERVE,
DE
Germantown et Dublin,

Faisant partie de l'ancienne habitation de NORBERT FORTIER contenant plus de 800 ILETS.

CETTE vente, la plus grande qui se soit faite à la Nouvelle Orléans, aura lieu le MERCREDI 16 Mai, et les jours suivans, commençant chaque jour à midi, à la NOUVELLE BOURSE, encoignure des rues St. Louis et Chartres, par

ISAAC L. M'COY ET M. BARNETT, SEN'R.
ENCANTEURS

CONDITIONS DE LA VENTE:

Les achats payables en billets à un, deux et trois ans à dater du 1er. février 1837, sans intérêt, et endossés à satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si les billets n'étaient pas payés à leurs échéances ils porteront intérêt à raison de dix pour cent, jusqu'à parfait paiement. Les billets des acquéreurs seront déposés dans la Banque de l'Union de la Louisiane, par L. T. Caire, notaire public, et ne seront mis à la disposition des vendeurs qu'après que les hypothèques sur la propriété auront été levées, et les acquéreurs auront droit de [illegible]. Les actes de vente passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. Quant à ceux qui ne rempliraient pas les conditions de la vente dans les 30 jours qui suivront, les vendeurs se réservent le droit de revendre la propriété aux frais des acquéreurs après un avis donné avec pendant dix jours.

Les vendeurs s'engagent à faire terminer un des Chemins à Coulisses qui sont commencés et qui doivent aboutir au lac, avant que le paiement des acquéreurs ne soient achevés. Le député arpenteur Mr. H. Schmidt est chargé de mettre les acquéreurs en possession de leurs terres à leur frais, tous ceux qu'il en fera applications pendant les trois mois qui suivront la vente.

La belle habitation de Norbert Fortier est trop connue dans la basse Louisiane pour qu'il soit nécessaire d'en citer les immenses avantages, il suffit de faire connaître quelques unes des améliorations qui y ont été faites pour la rendre intéressante et avantageuse aux acquéreurs de terrains dans les villes de

GERMANTOWN ET DE DUBLIN.

Cette habitation située à deux milles de Carrollton, ou à huit milles de la Nouvelle Orléans par le Chemin à Coulisses, fait face au fleuve et a une profondeur de huit milles, formant la distance du fleuve au lac Pontchartrain. Cette terre qui fait face au Mississipi et au lac, reconnue pour la fertilité de son sol, et son élévation, a été divisée en lots pour y fonder deux nouvelles villes, l'une sur les bords du fleuve appelée GERMANTOWN, et l'autre sur le lac, appelée DUBLIN.

GERMANTOWN, fournit déjà de l'emploi à environ deux cents personnes, pour lesquelles il sera bientôt érigé des églises, des écoles et un hôpital, des terrains ayant été appropriés à cet effet par les propriétaires actuels.

La ville de DUBLIN est située sur une belle prairie haute, et les terres qui séparent les deux villes sont boisées et comprennent le contenu de la Métairie qui en cet endroit a plus d'un mille de largeur, et traverse le Chemin à Coulisses de Carrollton dont la place va être achevé, ce qui sera bientôt d'après les apparences.

Sur les bords du lac se construit le Chemin à Coulisses de Nashville, qui fait maintenant des progrès rapides. Pour faciliter les communications entre ces deux villes, ainsi que pour faire joindre en cet endroit les Chemins à Coulisses de Nashville et de Carrollton, les propriétaires actuels s'engagent à faire terminer jusqu'au lac, un des Chemins à Coulisses déjà commencé, lequel Chemin parcourant une distance de huit milles, conduira du fleuve au lac. Un autre Chemin construit pour le même objet et suivant la même direction, est commencé, et doit également être continué jusqu'au lac; sur le premier les chars vont déjà à une grande distance; de plus il y a sur les lieux un grand Canal, qui a plus d'un mille de long et assez profond pour admettre des petits bateaux plats chargés. Ce Canal doit aussi servir de communication entre le fleuve et le lac. Ces améliorations pour lesquelles les propriétaires actuels auront à débourser au moins $50,000, doivent aussi servir de garantie suffisante aux acquéreurs, pour la prospérité future des deux villes. Les habitans pourront se rendre à la Nouvelle-Orléans par les Chemins à Coulisses de Nashville ou de Carrollton, lorsqu'ils seront terminés, ou par le fleuve en très peu de tems. A Germantown, les propriétaires établissent en ce moment des Chantiers qui donneront de l'emploi à des centaines d'hommes et par là seul, est garanti un succès certain aux ouvriers et au public en général. Les terres sont hautes et en bon état. Les bateaux à vapeur étant obligés de longer cette côte en montant le fleuve offrent des communications faciles.

GERMANTOWN, surpasse tout autre point des États Unis par la fertilité de son sol, et sa proximité avec le plus grand marché d'Amérique, et elle offre des positions charmantes pour des maisons de campagne, et de grands avantages pour le jardinage.

DUBLIN, qui présente les mêmes avantages pour le jardinage, est admirablement située pour devenir une ville manufacturière; sa belle position sur les bords du lac et sa situation la rendent un des points les plus avantageux qui ait été offerts aux spéculateurs jusqu'à présent en effet combien d'avantages cette ville ne possède-t-elle pas? Située à quelques milles seulement de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain élevé, recevant la brise saine d'un beau lac, qui la sépare d'autres points importants, et qui lui fournit des communications faciles avec la Mobile et les lacs de l'Est.

Les capitalistes, les ouvriers, les fermiers et le public en général, verront aisément les avantages commerciaux et autres, qui doivent faire sous peu de ces deux villes naissantes, de grandes cités où les terrains prendront une valeur incalculable.

5 mai—5

A LOUER.

Une résidence d'été située dans la ville d'Aschocupoulou, et faisant face à la Baye St. Louis. S'adresser à

9 mai—3 DUSSAUT fils aîné, 77 St. Louis.

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal, les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un bon locataire, on vendra à un prix raisonnable. S'adresser pour renseignemens à ROBINSON & Co.

3 mai—1m fu du Camp, no 45

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 33, rue du Camp. S'adresser sur les lieux à 1er mai JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 28 av—2 pa☞

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de la troisième Municipalité, avis est donné que Samedi, 13 du courant, dans le 3ème district de la dite Municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman en remplacement de Mr. L. de Féris, démissionnaire. La dite élection aura lieu au Free Port Hotel, depuis 8 heures du matin, jusqu'à 6 heures de l'après midi. Sont nommés juges-inspecteurs M. A. Deléry et Jenkins, et greffier Mr. J. R. Vienne.

Le 3 mai 1837.

4 mai D. PRIEUR, maire.

MAGASIN DE MEUBLES de C. W. A Voigt & Co—No 11 et 78, rue Royale.

Ils ont constamment à vendre les meubles les plus modernes et les mieux exécutés, à des prix modérés.

28 av

METHODE JACOTOT—Changement de domicile—École tenue par M. et Mme L[illegible], rue de Craps, entre Marigny et Champs-Élysées, précédemment, rue Champs-Élysées, entre d'Amour et Bons Enfans.—Le soir, les classes commencent à 7 heures et finissent à 9 heures, le dessin de plan et d'architecture y est enseigné, [illegible] enseignement de prix.

2 mai—15

IL a été perdu hier, entre 8 et 9 heures du matin, un PORTEFEUILLE noir, contenant une somme de [illegible] cents piastres, dont cinq billets de cent piastres, deux de cinquante et le reste en petits billets. Le dit portefeuille a été perdu entre le Canal [illegible] jusqu'à l'habitation de M. Gabriel Villeré. Il se ferme avec une petite [illegible]. Une forte récompense sera donnée à celui qui le rapportera au bureau de cette feuille ou chez M. Gabriel Villeré. 9 mai—3☞